



COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

PUBLICATION CE JOUR DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EXTERNE DE L'OEDT

Selon les évaluateurs, «L'agence européenne sur les drogues enregistre de bons résultats»

(30.1.2008) «Quelle est l'efficacité de l'OEDT?», «Remplit-il ses missions et ses objectifs?», «Quels bénéfices apporte-il à l'UE et ses États membres?» et «Ses activités sont-elles cohérentes avec celles menées par les institutions européennes dans le domaine de la drogue?». Ce sont quelques-unes des questions soulevées par une évaluation indépendante de l'agence, entreprise à l'initiative de la Commission européenne en 2007. Les résultats de cette évaluation, qui s'est étendue sur un an et a été réalisée par le *Centre for Strategy and Evaluation Services* (CSES) au Royaume-Uni, ont été présentés au conseil d'administration de l'OEDT en décembre 2007 et sont publiés aujourd'hui sur le site web de l'agence ⁽¹⁾.

L'étude visait à évaluer l'efficacité de l'agence et à envisager les moyens de renforcer son action. Cette évaluation couvre deux programmes de travail triennaux de l'OEDT (2001–2003 et 2004–2006).

Selon les évaluateurs, l'OEDT «enregistre de bons résultats» dans sa principale mission, qui consiste à fournir «des informations factuelles, objectives, fiables et comparables au niveau européen sur les drogues et les toxicomanies» — des informations indispensables pour étayer le travail des décideurs nationaux et européens. Les priorités de l'agence ont également été jugées «proches des objectifs politiques plus larges de l'UE», tels que ceux fixés dans les stratégies et plans d'action européens en matière de drogue. Et il a été jugé presque certain que l'OEDT «met en œuvre une méthode d'observation du phénomène de la drogue en Europe d'un rapport coût-efficacité hors de portée de la Commission».

Selon les auteurs de l'étude, «les travaux de l'OEDT ont également eu un impact direct sur les politiques et pratiques des États membres en matière de drogue, en encourageant une coordination accrue entre ceux-ci et l'adoption de structures comparables». Ils relèvent par ailleurs que la mise au point au sein des États membres de mécanismes de collecte de données harmonisés «n'aurait pas pu se faire, du moins dans le même laps de temps, sans l'OEDT». Tout cela avec pour toile de fond le défi des deux élargissements de l'Union européenne et les demandes formulées par les nouveaux États membres en vue d'une aide au renforcement des capacités.

«Les évaluations externes de ce type font partie des divers contrôles de routine effectués au sein des agences de l'Union européennes en vue de garantir une transparence, une efficacité et une responsabilité optimales», explique **Wolfgang Götz, directeur de l'OEDT**. «Ces contrôles effectués par le Parlement européen, la Commission et la Cour des comptes, ainsi que par les États membres par l'intermédiaire des organes statutaires, permettent une vérification indépendante du contenu des programmes de travail et des processus budgétaires et décisionnels. Les résultats et propositions présentés dans cette seconde évaluation de l'OEDT sont à présent pris en considération par les membres du personnel en vue d'améliorer les performances globales de l'agence.»

Les sondages réalisés au cours de l'évaluation ont révélé que les publications et autres productions de l'OEDT sont «généralement hautement appréciées». En particulier, une large majorité des sondés estiment que la perspective européenne dressée par le *Rapport annuel* et les autres documents scientifiques est importante pour comprendre le phénomène de la drogue au niveau de chaque pays ainsi que les tendances réelles ou potentielles dans ce domaine.

Il ressort également des sondages que l'organisation actuelle de l'agence «fonctionne bien», en plaçant fortement l'accent sur la communication avec les publics cibles et une approche intégrée des activités scientifiques. Près de 79 % des sondés ont qualifié l'agence de «très efficace» ou «relativement efficace» en matière de communication avec les publics cibles (décideurs, praticiens, chercheurs), même s'il s'avère qu'elle cible mieux ces groupes à l'échelle européenne que nationale. Il ressort du rapport que si l'agence dispose à ce jour d'une capacité analytique suffisante pour répondre aux objectifs du programme de travail, un renforcement de ses ressources humaines et de sa capacité scientifique pourra s'avérer nécessaire dans le futur pour accomplir de nouvelles missions et atteindre de nouveaux objectifs.

Outre ce constat positif, le rapport propose différentes manières d'améliorer les performances de l'agence en tant que fournisseur d'informations sur les drogues en Europe. Par exemple, la qualité des données recueillies par les indicateurs clés ⁽²⁾ sur le phénomène de la drogue dépend de la qualité des données recueillies à l'échelle nationale, et les situations varient encore fortement à cet égard. Le système de collecte de données de l'agence n'est actuellement mis en œuvre qu'à raison de 60 à 70 % dans les différents États membres.

Notes:

⁽¹⁾ Pour une copie du rapport d'évaluation en anglais, voir <http://www.emcdda.europa.eu/about/evaluation>. Il s'agit de la deuxième évaluation de l'OEDT. La première, réalisée par *Deloitte and Touche* en 1999, a formulé des recommandations spécifiques en vue d'améliorer les méthodes de travail, l'organisation et les résultats de l'agence et a donné lieu à une série de réformes (<http://www.emcdda.europa.eu/?nnodeID=1651>). Le nouveau règlement de l'OEDT qui est entré en vigueur en 2007 stipule que la Commission doit procéder à une évaluation externe de l'agence tous les six ans, au terme de deux programmes de travail triennaux.

⁽²⁾ Indicateurs clés à l'adresse <http://www.emcdda.europa.eu/?nnodeID=1310>